

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

- Projet de loi de finances pour 2016 (n° 3096) (seconde partie) :
- Vote des crédits de la mission Travail et emploi :
 - Travail (*M. Francis Vercamer, rapporteur pour avis*)
 - Emploi (*Mme Chaynesse Khirouni, rapporteure pour avis*)
 - Compte spécial « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage » (*M. Bernard Perrut, rapporteur pour avis*) 2
- Présences en réunion 5

Vendredi
30 octobre 2015
Séance de 11 heures 45

Compte rendu n° 8

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

**Présidence de
Mme Catherine
Lemorton,
Présidente**



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Vendredi 30 octobre 2015

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq.

(Présidence de Mme Catherine Lemorton, présidente de la Commission)

À l'issue de l'audition, en commission élargie, de Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social⁽¹⁾, la Commission des affaires sociales examine, pour avis, les crédits pour 2016 de la mission « **Travail et emploi** » sur les rapports de **Mme Chaynesse Khirouni** (Emploi), de **M. Francis Vercamer** (Travail), et de **M. Bernard Perrut** (Compte d'affectation spéciale « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »).

Mme la présidente Catherine Lemorton. Mes chers collègues la commission des affaires sociales a six amendements à examiner.

La Commission est saisie de l'amendement II-AS 8 de la rapporteure pour avis, Mme Chaynesse Khirouni.

Mme Chaynesse Khirouni, rapporteure pour avis. Il s'agit du Fonds de cohésion sociale qui a été créé par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il a pour objet de garantir à des fins sociales des prêts à des personnes physiques ou morales, et des prêts à des demandeurs d'emploi ou titulaire de minimas sociaux créant leur entreprise. Le budget prévoit une diminution de ces crédits, or cette diminution du Fonds entraînerait une contraction des prêts pour les publics qui en ont le plus besoin ; je pense notamment aux publics qui accèdent aux microcrédits professionnels et sociaux. Cet amendement propose donc d'abonder l'action 3 « *Développement de l'emploi* » du programme 103 de 3,4 millions d'euros en AE et en CP, et de diminuer de 3,4 millions d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 2 « *Amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi* » du programme 102 concernant les contrats uniques d'insertion.

La Commission adopte l'amendement II-AS 8.

Puis elle examine l'amendement II-AS 9 de la rapporteure pour avis, Mme Chaynesse Khirouni.

Mme Chaynesse Khirouni, rapporteure pour avis. Il s'agit des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA). Ce budget 2016 prévoit une baisse des financements de 0,84 million d'euros. J'ai rappelé l'efficacité des DLA dans l'appui aux structures aux associations de l'économie sociale et solidaire, leur permettant une plus grande professionnalisation. Je considère que l'État ne doit pas donner un signe de désengagement. Les propos de la ministre m'ont plutôt rassuré. Je propose en parallèle de diminuer de 0,84 million d'euros en AE et en CP les crédits de l'action 2 « *Amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi* » du programme 102 concernant les contrats uniques d'insertion dans le secteur marchand.

(1) Cf. compte-rendu de la commission élargie : http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2016/commissions_elargies/cr/

*La Commission **adopte** l'amendement II-AS 9.*

La Commission examine ensuite l'amendement II-AS 1 défendu par M. Jacquat.

M. Denis Jacquat. Défendu.

Mme Chaynesse Khirouni, rapporteure pour avis. Défavorable.

*La Commission **rejette** l'amendement II-AS 1.*

Elle examine maintenant l'amendement II-AS 4 du rapporteur pour avis, M. Francis Vercamer.

M. Francis Vercamer, rapporteur pour avis. C'est un amendement qui vise à ré-abonder les crédits des maisons de l'emploi de 13 millions d'euros, c'est-à-dire revenir au niveau de 2015, de façon à ce que les maisons de l'emploi puissent continuer à œuvrer sur les territoires. J'ai écouté attentivement Mme la ministre qui a rappelé un certain nombre d'orientations des maisons de l'emploi. Elle a indiqué qu'elles avaient encore leur place dans notre paysage de l'emploi, notamment sur l'ingénierie du développement de l'emploi, sur l'insertion, sur la création d'entreprise, sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). C'est plus que l'année dernière, puisque le ministre, l'année dernière, avait indiqué que c'était seulement sur la GEPCT que les maisons de l'emploi devaient intervenir. La ministre a même augmenté le cahier des charges, donc il me paraît important de revenir, au minimum, aux crédits budgétaires de l'année 2015.

Mme Chaynesse Khirouni, rapporteure pour avis. J'ai eu l'occasion de m'exprimer lors de la baisse des crédits aux maisons de l'emploi, et les collègues de la Commission partagent évidemment la nécessité de mieux structurer et de coordonner les politiques de l'emploi. Nous sommes en discussion avec le Gouvernement pour abonder ou en tous cas revoir à la hausse les financements des crédits des maisons de l'emploi. Je propose que nous poursuivions la discussion avec le Gouvernement pour que, lors de la séance dans l'hémicycle vendredi prochain, nous puissions arriver avec, je l'espère en tous cas, un avis favorable du Gouvernement. Mais les discussions sont en cours, donc pour le moment je vous demande M. Vercamer de retirer votre amendement, sinon je proposerais un avis défavorable.

M. Francis Vercamer, rapporteur pour avis. Compte-tenu des propos de Mme la rapporteure, je vais retirer mon amendement, en espérant bien sûr avoir satisfaction en séance.

*L'amendement II-AS 4 est **retiré**.*

La Commission examine ensuite les amendements II-AS 6 et II-AS 7 défendu par M. Jean-Patrick Gille.

M. Jean-Patrick Gille. L'amendement II-AS 6 concerne les missions locales sur l'accompagnement des emplois d'avenir. Tout le monde s'est félicité du travail des missions locales, l'heure est un peu maintenant aux preuves d'amour mais, sur les emplois d'avenir, il y a quand même des crédits qui ont baissé : ils étaient de 45 millions sur l'accompagnement en 2014, 30 millions l'an passé, 15 millions en 2016, alors que l'on arrive à la fin des premiers contrats. Le suivi est très important pour voir comment va se faire la sortie des contrats. La programmation est plus faible cette année néanmoins. Je propose donc de rétablir les crédits à la hauteur de l'année dernière.

L'amendement II-AS 7 porte sur la dotation globale qui concerne les missions locales, qui n'a pas été réévaluée depuis un certain temps. Là aussi, tout le monde s'est félicité de l'action des missions locales, mais vous avez bien vu que finalement leurs crédits baissent, c'est assez curieux. J'ai entendu la ministre dire qu'il faut les conforter, mais pour le moment les crédits missions locales, la dotation globale et ce qui vient pour le dispositif emploi d'avenir est en baisse, donc globalement ça baisse. Vous me direz, il y a éventuellement la garantie jeune, mais qui ne compense pas cette baisse et qui de surcroît demande des moyens supplémentaires. La garantie jeune, c'est à la fois un accompagnement très renforcé et même des séquences collectives. Ça nécessite à la fois des recrutements de personnel et même aussi de trouver des locaux nouveaux, parce qu'il n'y a pas que de l'accompagnement, il y a aussi des périodes de six semaines au démarrage du dispositif ; toutes les missions locales qui se lancent dans cette expérimentation, qui va être généralisée comme on l'a dit, ont quand même des besoins de moyens supplémentaires. Voilà le paradoxe dans lequel on est, à la fois tout le monde dit « c'est très bien, il faut faire plus », et en même temps on baisse un peu les crédits. Il faut me dire comment on sort de cela.

Mme Chaynesse Khirouni, rapporteure pour avis. Il y a effectivement deux sujets : une partie des dotations locales qui concerne le fonctionnement, pour laquelle les budgets sont maintenus à hauteur de la loi de finances 2015, donc à près de 189 millions d'euros, et une baisse sur les crédits d'accompagnement. C'est vrai que les missions locales se sont vu confier un certain nombre de dispositifs – la garantie jeune, les emplois d'avenir –, qui font d'elles des acteurs essentiels de la politique de l'emploi, donc il semble nécessaire de renforcer leurs moyens. La question qui est posée aujourd'hui est de savoir si les crédits doivent être versés à l'accompagnement des dispositifs ou au fonctionnement direct des missions locales. Nous sommes en discussion avec le Gouvernement sur cette question. Je vous propose, M. Gille, de retirer vos amendements afin que nous puissions retravailler cette question pour avoir une réponse en séance publique, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Jean-Patrick Gille. J'entends bien la réponse de Mme la rapporteure, qui ne me satisfait pas tout à fait ; en même temps je reconnais que l'on est dans une discussion avec elle, avec le Gouvernement. Je proposerai une sorte de jugement de Salomon, c'est-à-dire que je proposerai bien volontiers à mes collègues que l'on adopte un des deux amendements, ce qui serait une manière d'expliquer au Gouvernement qu'il ne peut pas uniquement nous bercer de belles paroles, mais qu'il faut avancer sur le sujet. Je vous proposerais bien d'adopter de manière constructive l'amendement de 12 millions, et de retirer celui sur les emplois d'avenir.

L'amendement II-AS 6 est retiré et la Commission rejette l'amendement II-AS 7.

La Commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Travail et emploi », tels qu'ils figurent à l'état B annexé à l'article 24 du présent projet de loi.

La séance est levée à midi.



Présences en réunion

Réunion du vendredi 30 octobre 2015 à 11 h 45

Présents. – M. Alexis Bachelay, M. Jean-Patrick Gille, M. Denis Jacquat, Mme Chaynesse Khirouni, Mme Catherine Lemorton, M. Michel Liebgott, M. Bernard Perrut, M. Christophe Sirugue, M. Francis Vercamer

Excusés. – M. David Habib, Mme Dominique Orliac, M. Jean-Sébastien Vialatte